



Communiqué de presse – 7 avril 2008

Le RSI et l’InVS étendent à quatre nouvelles régions le programme d’évaluation de l’exposition à l’amiante des artisans retraités durant leur vie professionnelle « Espri »

Le programme « Espri »* (Epidémiologie et surveillance des professions indépendantes), réalisé par l’Institut de veille sanitaire (InVS) et le Régime social des indépendants (RSI), est désormais étendu aux régions Basse et Haute-Normandie, Picardie et Nord-Pas-de-Calais. Cet élargissement territorial vient poursuivre le dispositif initié en 2005 dans les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

L’objectif du programme Espri est d’identifier les artisans ayant pu être exposés à l’amiante durant leur carrière professionnelle afin de leur proposer un bilan d’exposition et, en fonction des résultats de leur exposition, un suivi médical. Il permet en outre d’obtenir des données sur les circonstances d’exposition dans les métiers de l’artisanat et de mieux connaître l’impact sanitaire au sein de cette population. Pour chaque artisan nouvellement retraité, la carrière professionnelle est reconstituée, ce qui permet d’évaluer sa probabilité d’avoir été exposé à l’amiante ou non. Un bilan médical gratuit est proposé aux personnes pour lesquelles une exposition à l’amiante est décelée.

Les données recueillies lors de la phase pilote portant sur plus de 2 000 artisans nouvellement retraités en 2004 ont permis d’estimer qu’un artisan retraité sur deux a été exposé à l’amiante durant sa carrière professionnelle, avec une durée moyenne d’exposition de 25 ans. Une anomalie ou une pathologie, bénignes pour la plupart, connues comme pouvant avoir un lien avec l’amiante ont été retrouvées chez un quart des 300 personnes ayant réalisé leur bilan médical complet. L’extension du dispositif devrait permettre de préciser ces premiers résultats, à l’horizon 2009.

* Pour plus de précisions, consulter le site de l’InVS (www.invs.sante.fr/espri) et celui du RSI (www.le-rsi.fr)

Contacts presse :

- Laetitia Gouffé-Benadiba (InVS) – 01 41 79 67 08 (L.benadiba@invs.sante.fr)
- Christophe Lescure (RSI) – 01 77 93 08 36 (christophe.lescure@le-rsi.fr)